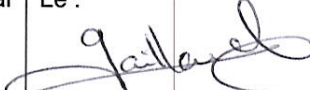


 Santé EsCALE 41 Espace de Coordination, d'Appui, de Lien et d'Éducation pour la Santé	Fiche de poste MEDECIN COORDONNATEUR DAC	Référence RH_FP003DAC
Famille : professionnels de santé	Métier : encadrement médical DAC	Quotité du poste : 50%
Rédaction par Philippe ADAM RODRIGUEZ, directeur général Le : 20/01/2023	Vérification le : 20/01/23 Le : 	Validation le 20/01/2023 

LOCALISATION ET RATTACHEMENT DU POSTE - LIEU D'EXERCICE : BLOIS - RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : LE DIRECTEUR GENERAL ET LE MEDECIN PRESIDENT DE LA STRUCTURE - RELATIONS FONCTIONNELLES PRINCIPALES : LES CADRES, LE MEDECIN COORDONNATEUR DE L'ETP ET LES EMPLOYES

CONTEXTE Santé EsCALE 41 est un service de santé, reconnue d'intérêt général, dont la mission est l'appui aux professionnels, la coordination des parcours de santé et des situations complexes, ainsi que l'éducation thérapeutique des patients. Ses professionnels accompagnent ou orientent chaque année environ 1600 personnes dans le Loir-et-Cher, de tous les âges, malades chroniques ou atteints par une ou plusieurs pathologies. Les nombreuses missions sont : • dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes pour toutes pathologies et tout âge, • Appui et éducation thérapeutique, soins oncologiques de support, • Développement et/ou coordination d'activités physiques adaptées à des fins de santé au sein de la maison sport santé et /ou en relation avec des partenaires • Développement d'actions de prévention Le groupement est financé majoritairement par l'ARS Centre-Val de Loire. Santé EsCALE 41 porte le Dispositif d'appui à la coordination du Loir-et-Cher. Le Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours complexes (DAC) offre, à destination des professionnels et acteurs de la santé (hospitaliers, de ville, médico-sociaux et sociaux) en priorité ainsi qu'aux personnes de tout âge, tout handicap, toute pathologie, en situation complexe, des services visant à soutenir et à coordonner les prises en charge et accompagnements pour permettre un accès à la santé pour tous. Tous les professionnels et acteurs du champ de la santé peuvent solliciter le DAC pour des situations qu'ils jugent complexes, par l'intermédiaire d'un numéro unique. Le DAC fournit une réponse et un accompagnement des personnes sous toutes les dimensions : sanitaire, sociale et médico-sociale. Le DAC est un outil au bénéfice des professionnels et acteurs de la santé qui a pour objectifs, en lien avec le médecin traitant, de permettre et sécuriser le maintien à domicile, éviter la
--

fragilisation de situations, anticiper les ruptures de parcours, éviter les hospitalisations inutiles, redonner du temps aux professionnels de la santé pour leur cœur de métier, et soutenir les pratiques professionnelles.

Le DAC comporte différentes missions mises en œuvre selon le principe de subsidiarité :

- Informer et orienter les professionnels et acteurs de la santé vers les ressources et expertises adéquates du territoire
- Apporter un appui à l'organisation, la planification, la coordination et le suivi de prises en charge et accompagnements complexes dans le cadre de maintien à domicile, d'admissions en établissement de santé ou de sorties d'hospitalisation. Cette mission comporte une gradation de services du DAC en fonction de la complexité de la situation dont la gestion de cas (accompagnement intensif et au long cours de personnes âgées en situation de grande complexité et soutien aux intervenants de proximité) et les soins palliatifs
- Soutenir les initiatives et pratiques professionnelles (coordination territoriale) pour contribuer à la structuration des parcours de santé complexes, tout âge, toute pathologie, tout handicap, et prévenir la fragilisation de situations ou points de ruptures de parcours de santé

L'article 23 de la loi n° 2019-774 relative à l'organisation et la transformation du système de santé prévoit la création de dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes (DAC).

Le DAC répond aux orientations précisées dans le cadre national diffusé en juin 2020.

Le DAC s'étend sur l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher.

Le DAC prend en compte les spécificités et problématiques de territoire et contribue, auprès d'autres acteurs, à apporter des réponses à celles-ci.

Le DAC sera organisé autour de différentes antennes regroupant les professionnels répartis sur le territoire d'intervention.

Le DAC 41 comprend un siège et 2 antennes de proximité, soit 1 à Blois, 1 à Vendôme et 1 à Romorantin.

Le siège porte une équipe de direction et une équipe d'appui assurant des fonctions mutualisées au niveau du département.

Au sein de l'équipe opérationnelle d'appui à la coordination des parcours complexes du DAC 41, des principes de coordination ont été définis :

Les accompagnements du DAC sont gradués. Le référent de parcours de santé complexe peut accompagner tout type de situations, quelle que soit l'intensité de l'accompagnement. Le référent de parcours est soit infirmier de coordination (IDEC) soit technicien socio-éducatif

(CESF, assistant social, éducateur spécialisé). Il intervient seul ou en binôme pour les accompagnements d'intensité intermédiaire à intensifs :	• avec un autre référent de parcours expérimenté si besoin • avec une IDEC (IDE de coordination) pour les débutants, les référents de parcours d'un autre profil ou ceux qui en font la demande • avec un appui médical, pour les accompagnements le nécessitant. › La réponse aux sollicitations est donc polyvalente. Cette polyvalence, attendue au sein du DAC, <u>ne signifie pas</u> que l'agent est totipotent. Exemple : les référents de parcours peuvent être soit des infirmiers de coordination soit des coordonnateurs socio-éducatif, et ainsi avoir une expertise relative à un public ou à la nature d'une situation, de par leur formation initiale et leur expérience, les dossiers concernés leur seront donc orientés préférentiellement, selon les disponibilités ou la valence paramédicale/sociale des problématiques. › Notion de subsidiarité au sein de l'équipe : il n'y a pas de « propriété » des situations par le référent de parcours. En effet, un référent de parcours doit passer le relai, si la situation le nécessite en raison notamment d'un besoin d'une compétence qu'il n'a pas. › Notion de subsidiarité externe : l'équipe du DAC n'a pas vocation à pallier des manques de ressources sur le territoire. Sa mission d'animation territoriale permet d'alerter sur les difficultés existantes.
DESCRIPTION DU POSTE Le médecin coordonnateur du DAC est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur général et du médecin président de Santé EsCLAE 41. Il assure avec les 2 cadres de santé responsables du DAC un trinôme de coordination et de management vis-à-vis des référents parcours de santé, en fonction de leur attribution et fonctions propres au sein du DAC. Il assure une relation fonctionnelle et collaborative avec le médecin de l'éducation thérapeutique du patient de Santé EsCALE 41, formant un binôme médical pour la structure. Il a pour mission principale d'être le référent médical du DAC et de : - Participer à l'élaboration du projet du DAC, sur le plan médical - Apporter une expertise médicale dans le cadre de l'appui à la coordination des parcours complexes - Assurer l'interface auprès des structurations et instances médicales du territoire et développer/maintenir les relations avec les professionnels de santé du territoire - Appuyer la démarche qualité et éthique du DAC Il/elle assure les principales activités suivantes (cette liste d'activité n'est pas limitative et peut évoluer en fonction des besoins de l'activité et de l'organisation du dispositif).	

Expertise médicale

- Effectuer des expertises médicales à domicile et participer à l'élaboration et au suivi des PPCS
- Garantir l'élaboration, la formalisation, la mise en œuvre et la réévaluation des PPCS des personnes accompagnées
- Conseiller selon les besoins, les référent(e)s de parcours complexes sur les actions à mener

Coordination de l'équipe opérationnelle du DAC :

- Contribuer à la coordination des acteurs autour du parcours de santé
- Assurer / faciliter le lien avec le médecin traitant et les autres professionnels médicaux impliqués, tout au long de l'accompagnement
- Participer aux réunions multidisciplinaires de coordination lorsque nécessaire
- Formuler des propositions d'actions, participer à la décision sur l'orientation de la personne accompagnée en lien avec le médecin traitant
- Coanimer avec les cadres de santé de proximité des staffs réguliers au sein des antennes de proximité
- Assurer autant que de besoin une supervision des accompagnements des situations individuelles, au service du DAC
- Répondre aux situations d'urgence individuelles relevant des missions du DAC
- Être disponible pour toute sollicitation des référents des équipes opérationnelles relevant de sa compétence

Animation du réseau médical du DAC :

- Assurer un travail de coopération avec la médecine de ville et l'hôpital
- Contribuer au montage et à l'animation des partenariats avec les professionnels médicaux (ex. CPTS, MSP...)
- En lien avec le médecin président de Santé EsCALE 41 et le médecin coordonnateur de l'ETP, accueillir et contribuer à la formation des internes en médecine du DAC 41 (formation de maître de stage en médecine à prévoir + agrément).

Participer à la démarche d'amélioration de la qualité du DAC

- Être garant de la qualité des évaluations réalisées pour définir les parcours de soins
- Veiller à la cohérence médicale et à l'harmonisation des PPCS
- Contribuer à l'évaluation de la qualité des parcours de soins proposés par le DAC
- Contribuer au déploiement de la démarche éthique sur le territoire

CONNAISSANCES SECTORIELLES ET THEMATIQUES ATTENDUES

- › Connaissances du fonctionnement des champs sanitaire, médico-social et social
- › Connaissance du fonctionnement des dispositifs d'aide et de soins et de la législation sociale et dispositions réglementaires

PROFIL ET COMPETENCES

Prérequis :

- › Disposer d'un Diplôme d'état de Docteur en Médecine et être inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins de son département

Serait un plus :

- › Être agréé/formé maître de stage pour les étudiants en médecine

Savoir-faire : E = Expert ; M = Maîtrise ; A = Application ; N = Notions		E	M	A	N
Connaissances des outils de bureautique			X		
Connaissance de l'écosystème d'acteurs de l'accompagnement sur le territoire		X			
Sens de la pédagogie			X		
Capacité à encadrer, manager et fédérer des équipes			X		
Dialoguer et concerter pour travailler en partenariat et animer un travail en réseau			X		
Capacité à évaluer et analyser les besoins de la population concernée		X			

Savoir-être nécessaire	
Travailler en équipe	
Alerter et remonter l'information en interne	
Autonomie, discrétion et impartialité	
Empathie	
Sens des responsabilités	
Etre réactif	
Savoir écouter et discerner	
Disposer d'un bon sens relationnel et de la communication	